



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 94/2023

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente
En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles**

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le huit novembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN, Jacques DAUTREME, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE donne pouvoir à Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Exposé :

Par délibération n°197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes réunies sur la période du 28 septembre au 31 octobre 2023 :



AIDE FACULTATIVE

Nature d'aide	Dossiers accordés	Dossiers refusés/ajournés	Montants accordés	Montants réels épicerie sociale accordés
EPICERIE SOCIALE	47	11	478,40 €	4 784 €
EPICERIE SOCIALE SF	47	5	512,40 €	5 124 €
SECOURS ASSURANCE	0	0	0 €	
SECOURS FIANCIER DMERS	0	0	0 €	
SECOURS ENERGIE	2	0	200,00	
SECOURS LOYER	7	4	1 246,56 €	
SECOURS TRANSPORT	0	2	0 €	
Total pour Commission permanente	103	22	2 437,36 €	9 908 €

AIDES FACULTATIVES AU PROFIT DES DEPLACES UKRAINIENS

Nature de la dépense	Nombre de familles	Nombre de factures	Total
Prise en charge financière	11	16	1 160,57 €

AIDE LEGALE

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 1 placement pour Personnes Handicapées
- ✓ 2 placements pour Personnes Agées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale




Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **22 NOV. 2023**
et affichage le **22 NOV. 2023**